

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération

Par arrêté n°AR2025_41, la Présidente de **Terre de Provence Agglomération** a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, **du lundi 03/11/2025 à 9h au vendredi 05/12/2025 à 17h30** (soit 33 jours consécutifs) sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération, afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions.

Terre de Provence Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). A ce titre, elle doit organiser les modalités de déplacement dans une logique de cohérence territoriale, d'accessibilité et de transition énergétique. Le PDM est le document de planification stratégique de la politique de mobilité à l'échelle intercommunale et détermine les grandes orientations pour la période 2025 – 2035, en matière de transport de personnes, de marchandises, de circulation et de stationnement.

A ce titre, un dossier d'enquête publique composé des pièces suivantes est mis à disposition du public :

Le Projet arrêté de Plan de Mobilité 2025-2035 de Terre de Provence constitué :

- D'un document global comprenant le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions,
- De 3 documents composant l'annexe environnementale avec le rapport d'Etat initial de l'environnement et évaluation environnementale, le résumé non-technique et l'évaluation atmosphérique,
- De l'annexe accessibilité et du compte-rendu de l'entretien avec les associations handicaps,
- De la note de précisions complémentaires apportées au projet de PDM,
- Des pistes d'actions et de la synthèse du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Châteaurenard,
- La délibération du Conseil Communautaire de Terre de Provence en date du 17 juillet 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité 2025 – 2035 (délibération 149),
- La délibération du bilan de la concertation du Plan de Mobilité 2025 – 2035 (délibération 150) en date du 17 juillet 2025 comprenant une synthèse de la concertation et des différents compte rendus des réunions publiques et techniques,
- La décision du 31 juillet 2025 du Tribunal Administratif de Marseille de désignation du commissaire enquêteur,
- L'arrêté portant ouverture et définition des modalités de l'enquête publique,
- Les avis des Personnes Publiques Associées.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par décision n°E25000075 / 13 en date du 31 juillet 2025, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné :

Commissaire enquêteur titulaire : Monsieur Pascal FAUCHER

Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Jean-Pierre PERRIN

CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- **Par voie dématérialisée** sur le site internet du registre dématérialisé accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le lien suivant : **<https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredeprovence-agglo>**

- Sur support papier, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, au siège de Terre de Provence et dans toutes les mairies de l'intercommunalité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant : **<https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredeprovence-agglo>**

- Sur les registres papiers disponibles dans toutes mairies de Terre de Provence ainsi qu'au siège de l'intercommunalité ;

- Par courrier adressé au Commissaire Enquêteur ou à la Présidente de Terre de Provence Agglomération, au siège de celle-ci (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyragues)

- Par courriel à : plandemobilite-terredeprovence-agglo@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux de permanences et aux horaires suivants :

- **Siège de Terre de Provence à Eyragues** (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyragues) : Lundi 3 novembre de 9h00 à 12h30 et vendredi 5 décembre de 14h à 17h30 ;
- **Mairie d'Orgon** (Hôtel de Ville - Pl. de la Liberté, 13660 Orgon) : Jeudi 13 novembre de 8h30 à 12h ;
- **Mairie de Graveson** (Hôtel de Ville - 8 Cr national, 13690 Graveson) : Jeudi 13 novembre de 14h à 17h30 ;
- **Annexe de la Mairie de Châteaurenard** – Service Urbanisme (41 Avenue des Martyrs de la Résistance, Châteaurenard) : Mardi 18 novembre de 14h à 17h30 ;
- **Mairie de Barbentane** (Hôtel de Ville - 7 Le Cours, 13570 Barbentane) : Jeudi 27 novembre de 8h30 à 12h ;
- **Mairie de Noves** (Hôtel de Ville – 2 place Jean-Jaurès 13550 Noves) : Jeudi 27 novembre de 14h à 17h30.

La personne responsable du projet de PDM de Terre de Provence est **Madame Corinne CHABAUD**, Présidente de la Communauté d'Agglomération.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège et sur le site internet de Terre de Provence (**<https://www.terredeprovence-agglo.com/PLAN-DE-MOBILITE-2025-2035-Construisons-ensemble-la-mobilite-de-demain>**).

Le projet de PDM de Terre de Provence, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la délibération d'ouverture d'enquête.